



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre



Paris, le 06 SEP. 2025

Monsieur Jérémie BECCIU
Maire de Boulbon
Place Victor Barberin
13150 BOULBON

Monsieur le Maire,

Le Ministère du Logement a organisé, en lien avec les Préfectures, depuis juin 2024 un important travail de consultations locales au sein des territoires en vue d'une révision du zonage dit « ABC ». Celui-ci détermine différents paramètres (plafonds de loyers, plafonds de ressources pour accéder au bail réel solidaire, au prêt social location accession...) et ouvre notamment l'éligibilité au logement locatif intermédiaire dans les communes reconnues comme tendues, classées Abis, A ou B1, permettant ainsi d'adapter la politique du logement à la réalité des territoires.

Ce travail avait néanmoins été interrompu par la période de réserve électorale et un premier arrêté de révision, incomplet, avait été publié en juillet 2024.

Afin d'achever cette révision du zonage, j'ai souhaité pouvoir tenir compte de nouvelles demandes portées par les élus afin d'assurer la cohérence de nos politiques avec la réalité de terrain.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer la publication d'un nouvel arrêté de révision du zonage. Il permet le reclassement d'environ 450 communes dont plus de la moitié seront désormais reconnues comme tendues. Ces reclassements offrent aux territoires concernés l'opportunité de diversifier leur offre de logements et d'anticiper les dynamiques de développement, dans des zones ayant un fort potentiel de créations d'emplois par exemple. Il prévoit aussi le déclassement de 19 communes qui en ont fait la demande.

Parmi ces reclassements, presque 250 communes intègrent les zones dites tendues, leur permettant désormais de produire du logement locatif intermédiaire.

Ainsi, votre commune, **BOULBON** est désormais reclassée en zone [B2].

Madame Lou LE NABASQUE, conseillère parlementaire et élus locaux au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour tout échange (courriel : lou.lenabasque@logement.gouv.fr - tél. : 07 88 97 55 04).

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Valérie LÉTARD